

RAPPORT MINORITAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL
chargée d'examiner
LE PROJET DE BUDGET 2009

Alors qu'en 2009 la récession s'annonce, impliquant très certainement de nombreux licenciements dans le secteur privé ainsi qu'une réduction, encore plus forte que ces dernières années, du pouvoir d'achat de la majorité de la population, le budget 2009 de l'Etat de Vaud s'inscrit entièrement dans la logique de gestion des finances publiques qui a prévalu ces dernières années : cadeaux fiscaux aux plus riches (bouclier fiscal en faveur des 900 plus grandes fortunes privés du canton) d'une part, et, d'autre part, poursuite de mesures d'austérité sociale sous prétexte de "maintenir l'équilibre budgétaire". C'est ce que la majorité de la COFIN constate dans les conclusions de son Rapport en indiquant que "*le Conseil d'Etat gère toujours le ménage courant avec toute la rigueur requise*"!

Or la crise financière et économique la plus profonde, depuis celle de 1929, va provoquer, à court terme, une augmentation significative du chômage, touchant particulièrement les jeunes et les salarié-e-s âgé-e-s de plus de 50 ans. La précarisation des conditions de travail pour une très grande partie des salarié-e-s va s'aggraver. La situation matérielle des retraité-e-s risque de se dégrader, dès lors que nombre d'entre eux-elles ont déjà aujourd'hui des difficultés à nouer les deux bouts. La crise financière met par ailleurs en danger le niveau des rentes du 2^{ème} pilier.

Dans les toutes prochaines années, une accélération brutale de la crise écologique est également à prévoir. Les effets du réchauffement climatique sont particulièrement préoccupants, en terme d'atteintes irréversibles à l'environnement (biodiversité, catastrophes "naturelles", pollutions graves, émissions de gaz à effet de serre, notamment). Les énergies fossiles se raréfient et le pillage des ressources naturelles, comme l'eau, conduit à des impasses lourdes de conséquences du point de vue des conditions de vie.

Les collectivités publiques, à tous les niveaux (Etat de Vaud compris !), se doivent, dans une telle situation de crise, de privilégier, sur un plan budgétaire, des choix, à court, moyen et long terme, visant à mettre en oeuvre des politiques publiques privilégiant à la fois la satisfaction des besoins de la population (en matière de formation, de santé, de logement, en particulier) et la sauvegarde de l'environnement (en matière d'économies d'énergie et de développement des transports publics, par exemple).

Mais, au contraire, le projet de budget 2009 du Conseil d'Etat est un budget très frileux en matière d'investissements publics. Le prétendu "coup de fouet" du programme de législature se solde en fait par un écart négatif (44 millions de francs **en moins**, cf. p.31 EMPD 125 No 2) d'investissement par rapport à la dotation 2009 prévue par le dit programme ! Il faut souligner ici que les dépenses d'investissement prévues en 2006, pourtant déjà très modestes, n'avaient alors même pas été injectées dans leur totalité par l'Etat dans l'économie vaudoise : 59,1 millions de francs de moins que ne le prévoyait le budget, selon les comptes 2007 ! La minorité de la COFIN a présenté un amendement au

budget d'investissement global 2009 avec une augmentation de 30 millions de francs destinée à des améliorations de prestations pour la population du canton dans les domaines des transports, de l'environnement et du logement.

Le gouvernement se targue de poursuivre la réduction la dette publique qui passe ainsi au-dessous des trois milliards. Le remboursement, à marche forcée de cette dette (réduction de la dette nette de 1'823 millions de francs pour l'année 2008, selon les chiffres figurant dans le Rapport de majorité de la COFIN, p. 21) est un non-sens politique ! L'endettement des collectivités publiques en Suisse est l'un des plus bas du monde. Actuellement il équivaut à moins de 50% du Produit intérieur brut. En 1947, année de la création de l'AVS, il atteignait 70%, ce qui n'a pas empêché de mettre sur pied cette assurance sociale. La dette publique n'est pas un fardeau pour les générations suivantes, comme il est dit à tort : les dépenses consenties aujourd'hui, comme les dépenses pour la formation, les voies de communications ou les infrastructures, bénéficieront aussi à nos descendant-e-s !

Le Conseil d'Etat présente un budget 2009 avec un excédent des revenus sur les charges de 8'950'000 francs. Avec les amendements adoptés par la Commission des finances, ce bénéfice est de 7'400'700 francs. Le gouvernement, comme les années précédentes, sous-estime très certainement les recettes fiscales et gonflent au maximum les amortissements, pour justifier sa politique de limitation des dépenses sociales. Alors même que des besoins importants très concrets existent, comme, par exemple, un engagement de personnel enseignant supplémentaire, indispensable pour offrir un encadrement et une formation adéquate aux jeunes en difficulté, ou une augmentation de l'aide individuelle au logement ou enfin une hausse du montant, beaucoup trop modeste aujourd'hui, des bourses d'études, le Conseil d'Etat refuse de consentir aux dépenses nécessaires pour les satisfaire. La minorité de la COFIN déposera des amendements aux postes concernés dans le budget 2009 (notamment, DFJC 222 3021 + 2'400'000 francs et DFJC 29 3662 + 3'500'000 francs). Pour soutenir socialement les familles, des mesures telles que la gratuité des études ou une augmentation des subventions aux primes d'assurance-maladie feront également l'objet d'amendements de la part de la minorité de la commission.

Enfin, en ce qui concerne l'externalisation d'un certains nombres de tâches par les services de l'Etat, la minorité de la COFIN est particulièrement préoccupée par l'externalisation massive des contrats de nettoyage (DINF 64.31413.1). Quelle est véritablement la justification d'une externalisation aussi massive ? Ne contribue-t-elle pas à la précarisation d'un secteur, où travaillent en très grande majorité des femmes, à des salaires horaire très bas ? Est-ce là bien un politique acceptable pour une collectivité publique qui se présente comme un employeur socialement responsable ?

Proposition d'amendements:

1. Budget d'investissement global : p.262 PB 2009 et p. 99 EMPD 125 (no 2) : + **30 millions de francs** pour des investissements en matière de développement des transports publics, de protection de l'environnement (plans d'économie d'énergie, investissement dans les énergies renouvelables) et en matière de construction de logements.
2. DFJC 222 3021 : + **2'400'000 francs**, augmentation des effectifs du personnel enseignant (20 ETP supplémentaire) amélioration du taux d'encadrement des élèves, en particuliers élèves qui connaissent des difficultés liées à leur origine sociale ou nationale.
3. DFJC 232 4331 – **6'641'200 francs**, suppression finances de cours et d'écolage enseignement secondaire II.
4. DFJC 232 4333 - **854'900 francs**, suppression taxes d'inscription enseignement secondaire II.
5. DFJC 252 3662 + **100'000 francs**, augmentation des aides individuelles à la formation et aux études.
6. DFJC 252 4331 - **3'758'300 francs**, suppression finances de cours et écolage HEP
7. DFJC 252 4333 - **501'100 francs**, suppression taxes d'inscription HEP
8. DFJC 29 3663 + **3'500'000 francs**, augmentation du barème des bourses, aides

individuelles à la formation et aux études

La minorité de la Commission (A Gauche toute ! POP – solidarités) vous demande de rejeter le projet de budget de fonctionnement 2009 comme le budget d'investissement 2009

Lausanne, le 24 novembre 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Jean-Michel Dolivo*